Ce questionnaire a été préparé par les associations Collectif Plein La Vue et Résistance à l’Agression Publicitaire Lyon. La thématique de la publicité dans l’espace public a pris une vraie place dans le débat politique et médiatique lyonnais depuis deux ans. Une consultation menée en février 2019 démontre **les fortes attentes de la population en la matière** avec une demande, notamment, concernant la non autorisation des écrans publicitaires numériques. Par ailleurs, la réduction de la pression publicitaire fait partie des demandes des Marches pour le Climat. **En tant que candidat·e, si vous gagnez l’élection, vous serez rapidement amené·e à prendre position officiellement sur le Règlement Local de Publicité intercommunal\*** (RLPi).

A ce titre, **les résultats de ce questionnaire permettront aux électeurs de prendre connaissance de la position des candidats aux municipales de votre commune** sur les mesures de ce futur RLPi. Nos deux organisations feront tous leurs efforts pour donner à connaître vos positions comme celles de vos concurrents.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire **avant le 5 février 2020 au plus tard**. L’absence de réponses sera assimilée à un positionnement contre les demandes de réduction de la pression publicitaire.

Vous pouvez répondre directement dans ce formulaire ou développer vos réponses dans un document que vous joindrez au questionnaire par retour de mail. Possibilité de répondre également en ligne sur le lien suivant : [Questionnaire en ligne](https://framaforms.org/questionnaire-candidats-mairies-metropole-de-lyon-sur-la-publicite-dans-lespace-public-1579471669)

*Contact en cas de questions de tout ordre : Anthony GEOFFROY,* *collectif.pleinlavue@gmail.com**, 07·81·55·98·17*

*\*Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) définit localement les règles encadrant la pose de dispositifs publicitaires et enseignes commerciales. Ce document sera arrêté par la Métropole de Lyon en début de prochaine mandature. Cet arrêt sera voté en Conseil Métropolitain et chaque commune devra donner un avis officiel sur ce document avant son approbation (l’avis défavorable d’une commune aura pour conséquence de renouveler l’arrêt du document en Métropole, mais à la majorité des deux tiers cette fois-ci).*

1. **De manière générale, souhaitez-vous réduire la place de la publicité dans l'espace public ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. **Seriez-vous d'accord pour spécifier des zones blanches, sans publicité, à proximité des écoles par exemple ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. **Êtes-vous pour la limitation des publicités à un format 50x70cm sur un support de taille maximale de 2 m² ?** (2m² correspond à la taille des panneaux que l’on trouve sur les abribus par exemple) **Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. **Etes-vous pour l’interdiction des écrans publicitaires numériques dans les espaces publics de votre commune**(il s’agit actuellement de l'enjeu le plus fort en matière de publicité) **?**

**Oui – Non**

**Et concernant l’interdiction de la publicité numérique sur le mobilier urbain (abribus, sucette d’information) ?**

**Oui – Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

*Le projet de RLPi prévoit d’étendre à tout immeuble la possibilité d’installer des bâches publicitaires géantes dans le cadre de travaux de façades comme c’est déjà le cas avec les Monuments Historiques. Cette possibilité transformera nos rues et nos places comme des supports permanents de dispositifs publicitaires géants comme c’est déjà le cas place Bellecour.*

1. **Vous positionnerez-vous en faveur de l’interdiction des bâches publicitaires de chantier ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. *Le RLPi devra définir obligatoirement une règle sur les horaires d’extinction des enseignes commerciales.* **Vous positionnerez-vous de manière favorable à l’obligation d’extinction des enseignes commerciales et vitrines en dehors des horaires d’ouverture des établissements concernés ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. **Êtes vous favorable à l’interdiction d’éclairage des panneaux ou bâches publicitaires ? Oui – Non / Concernant l’éclairage de la publicité sur mobilier urbain ? Oui – Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

*Un amendement a été voté par l’Assemblée Nationale dans le cadre des travaux sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire permettant aux maires d’interdire par arrêté les écrans publicitaires numériques dans la rue, mais également dans les lieux publics fermés tels que les gares ou les stations de métro.*

1. Si cet amendement est définitivement adopté, **seriez-vous disposé·e à interdire les écrans numériques dans lieux publics fermés de votre commune, notamment, le cas échéant, dans le métro ? Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. On constate qu’il est très difficile de faire appliquer la loi par les afficheurs (un tiers des panneaux serait illégaux), faute de moyens humains pour contrôler les implantations de panneaux. C’est au maire de faire appliquer la législation dans le cas où la commune est dotée d’un RLP et au préfet dans le cas contraire. **Comptez-vous affecter, embaucher former des fonctionnaires à cette fin ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

1. **Interviendrez-vous pour interdire l'affichage publicitaire sauvage et certaines opérations de marketing de rue invasive ?**

**Oui - Non**

Vos précisions : ………….............................................................................................................................. …................................................................................................................................................................

Votre commune :

Votre liste ou nom de la tête de liste : *Tampon ou signature*